

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1151-2024

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 2 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- Règlement 1151-2024 concernant une dépense et un emprunt de 8 602 000 \$ pour les travaux de prolongement des conduites d'égout sanitaire et d'eau potable entre la rue André et le chemin des Carrières

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 21^e jour du mois de janvier 2025.

Bernard Caouette, avocat
Greffier